

L'Institut du patrimoine interpelle les politiques et les presse d'agir

Faute d'action politique, l'Institut risque la paralysie. Il demande son interfédéralisation et un libre accès à ses propres réserves budgétaires.

ALAIN LALLEMAND

La démarche est peu banale : ce jeudi, l'Irpa (Institut royal du patrimoine artistique), l'un des établissements scientifiques fédéraux (ESF) les moins connus du public mais dont l'expertise irradie tous les universités, musées et entités fédérées du pays, a interpellé le monde politique et tracé d'initiative ses perspectives d'avenir pour la prochaine législature. Il ne demande pas plus d'argent (quoique...), mais la liberté de mieux gérer son budget et ses personnels, d'obtenir un management stable, la réalisation des travaux prévus depuis 2016 dans ses bâtiments, la capacité de recruter de manière plus souple et une modification de statut qui lui permettra de mieux travailler dans une Belgique fédérale.

L'Irpa, nous l'avions évoqué en décembre, n'a pas été épargné par les coupes budgétaires qui l'affectent « depuis la fin du XX^e siècle », notait sa directrice ad interim Hilde De Clercq.

Ce point focal du patrimoine en Belgique n'est possible qu'avec un financement public adéquat

Mémoire 2019-2024 de l'Irpa

Sur les quatre dernières années, sa dotation a été réduite de plus de 8 %, ce qui pousse sa direction à réfléchir « out of the box ». Dans la foulée des recommandations issues d'un audit général des ESF, l'Irpa s'est investi dans un exercice participatif de réflexion interne afin de pouvoir définir lui-même sa vision stratégique à long terme. Cela a donné naissance à un Mémoire 2019-2024 dévoilé ce jeudi.

L'ambition est de demeurer « un centre d'expertise et de référence neutre et indépendant », une structure publique « qui puisse jouer un rôle de service à la société, rôle que des acteurs privés ne peuvent assumer ». Pour éviter toute concurrence avec le privé, l'Irpa

identifie trois axes : « l'étude d'objets et monuments qui apportent une valeur ajoutée en termes de connaissances », le dépôt et la centralisation de « toutes les interventions de conservation-restauration par un système d'archivage des rapports de traitement du patrimoine public », enfin « l'aide aux propriétaires ou dépositaires d'objets patrimoniaux ».

Devenir ce « point focal du patrimoine (...) n'est possible qu'avec un financement public adéquat. (...) C'est aussi ce financement public qui permettra à l'Irpa de défendre une stricte neutralité quand il s'agira de tester l'efficacité de produits commerciaux. »

La dotation publique de l'Irpa n'atteint plus que 5,8 millions/an, soit des « moyens limités et pénalisants », mais là n'est pas le message principal. « Conscient de la précarité des finances publiques », l'Irpa demande simple-

ment à avoir accès aux réserves financières qu'il a lui-même constituées lors des exercices précédents et qui sont vitales pour ses investissements d'infrastructure. Or l'application exagérément rigoriste que la Belgique fait des règles comptables européennes (et la Belgique seule...) empêche l'Irpa d'utiliser son propre argent.

Un office interfédéral ?

Tout comme les Musées royaux des beaux-arts et l'Institut des sciences naturelles, l'Irpa flingue l'inaction (de la Régie des bâtiments) face à « l'état inquiétant » de ses locaux, fustige les procédures (Selor) de recrutement – « Aujourd'hui, les obstacles rencontrés mettent gravement en péril la transmission même de notre savoir-faire » – et demande à ce que soit amélioré le management : « Depuis 2011, il n'y a plus de directeur général et toujours pas de directeurs opérationnels ni de directeur des services d'appui. »

Enfin, l'Irpa ne demande pas une modification radicale de son statut : « Nous sommes convaincus que le statut actuel peut répondre aux besoins de l'Irpa. » Mais il lance une idée très intéressante : il demande son « interfédéralisation ». Puisque le patrimoine immobilier dépend des Régions, le patrimoine meuble des Communautés, et que l'Institut souhaite demeurer fédéral, il demande aux politiques d'« impliquer les entités fédérées dans la gestion » de l'Irpa, « sans entraver la tutelle fédérale ». C'est, considère l'Institut, la meilleure manière d'assurer l'appui aux politiques menées par chaque entité et de garantir ainsi la pérennité de l'institution. Cela suppose d'emblée la signature d'accords-cadres entre l'Irpa et toutes les Régions et Communautés. Bientôt un Office interfédéral du patrimoine ?

L'Irpa, c'est quoi ?

L'Institut royal du patrimoine artistique (Irpa) ne possède pas de musée, vous ne pouvez aisément visualiser son travail : son personnel se consacre à l'inventaire du patrimoine culturel belge, mène des recherches spécifiques en histoire de l'art, étudie les techniques et matériaux utilisés pour la création et le traitement des œuvres, bref, l'Irpa est un centre d'expertise à la disposition de tous pour la gestion et la préservation du patrimoine en Belgique. Pour avoir une idée de ce que représente cette expertise, il suffit de savoir que c'est à l'Irpa qu'a été confiée la restauration du polypptyque de l'Agneau mystique (1432) des frères van Eyck, exposé à la cathédrale Saint-Bavon de Gand, et du tableau *Dulle Griet* (1562) de Bruegel l'Ancien, qui vient de revenir au Musée Mayer van den Bergh, à Anvers, après une exposition remarquée à Vienne. A.L.